

La République, trois républiques

**Trois républiques en moins d'un siècle :
pourquoi et comment ?**

Intro :

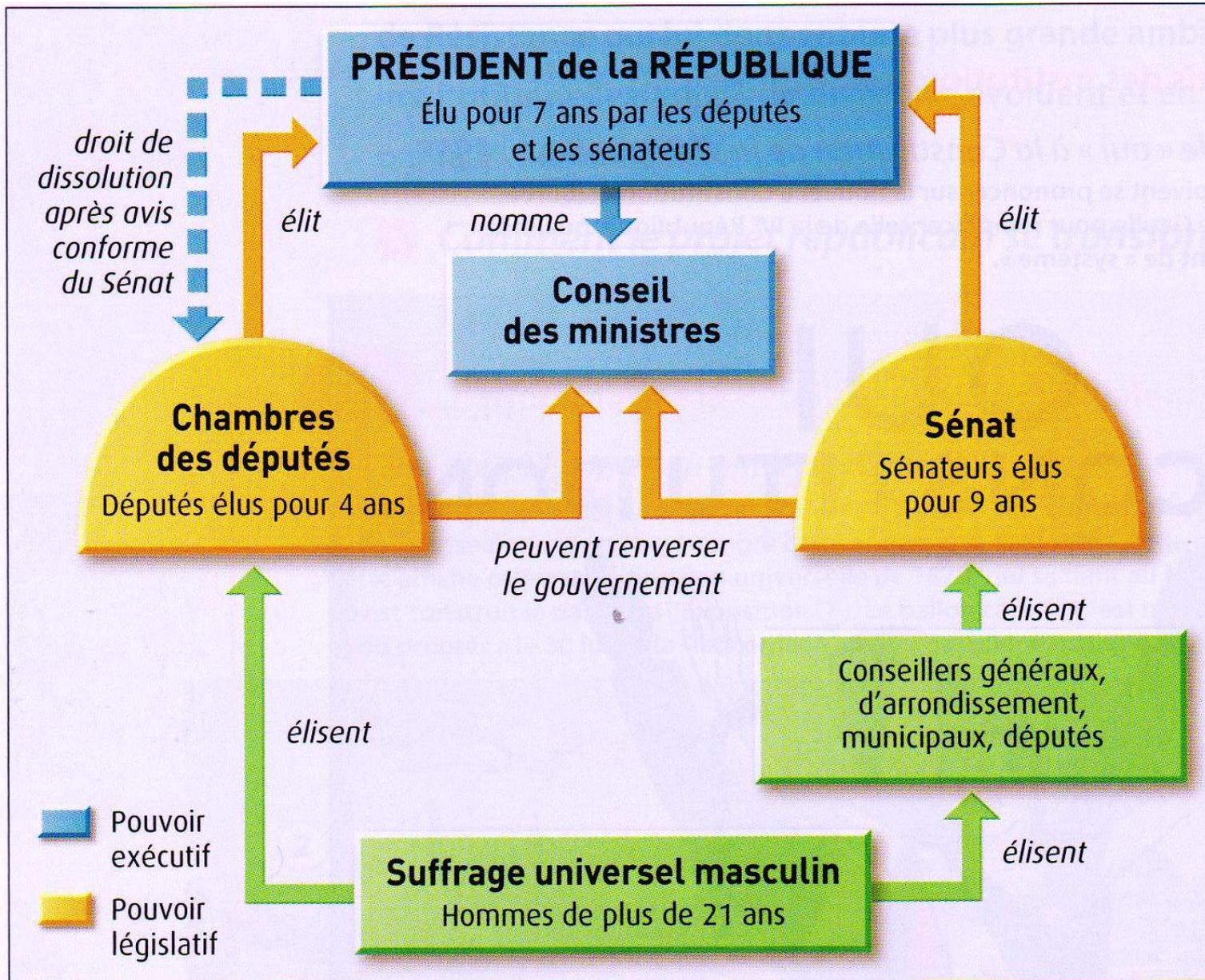
- Lire le petit texte introductif **p 312**
- Résumé des dates : frise chronologique **p 313**

I- Comment les Français sont-ils devenus républicains (1870 – 1940) ?

A- La fondation de la IIIe République

Contexte :

• Doc 1 p 314 :



1 Un régime parlementaire

B- Une République qui s'affirme difficilement

-La **crise boulangiste** (1886-1889)

-Les **attentats anarchistes** (1892-1894)
Anarchistes (p 318)

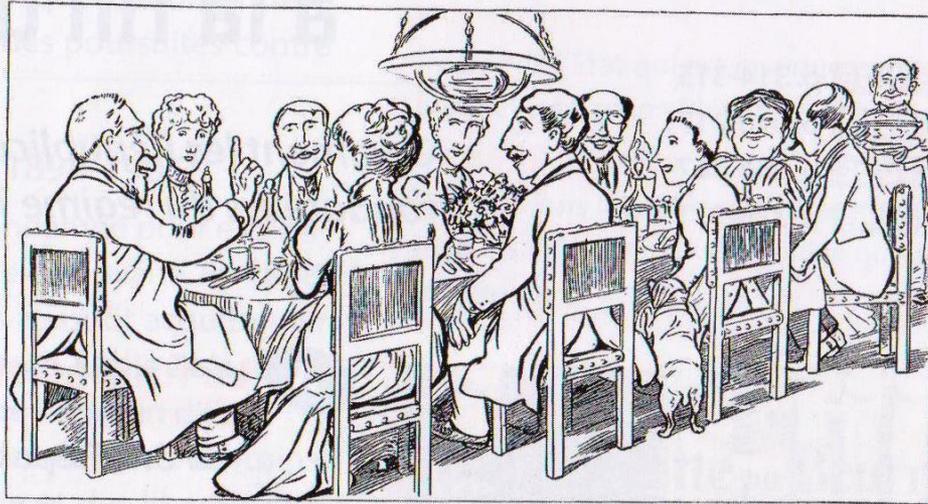
→**lire p318-319**

- L'affaire Dreyfus (1894-1906) :

- Docs 1-2 pp 316-317 + chronologie p 316 :

| | Dreyfusards | Antidreyfusards |
|----------------|-------------|-----------------|
| Qui sont-ils ? | | |
| Arguments | | |

UN DÎNER EN FAMILLE



— Surtout ! ne parlons pas de l'affaire Dreyfus !



... Ils en ont parlé...

3

La société déchirée par l'Affaire

● Hostile à Dreyfus, le dessinateur Caran d'Ache publie dans *Le Figaro* ce dessin devenu très célèbre.

Dessin de Caran d'Ache, Le Figaro, 14 février 1898.

Dreyfusards

- Intellectuels, républicains, socialistes
- **Nation (p 324)** (ouverte et porteuse de liberté) & République parlementaire
- Défense d'une république laïque, protectrice des droits de l'homme, des libertés et d'égalité devant la loi

Antidreyfusards

- Membres de l'armée, de l'Eglise catholique
- **Nationalistes (p 316), antiparlementaristes (318)**
- Contre « l'anti-France » (Juifs, francs-maçons, intellectuels) qui déshonore l'armée
- **Raison d'Etat (p 319)**

II- Comment refonder la République au lendemain de la guerre (1944 – 1947) ?

Contextualisation (lire les pages 342-343) :

A- Une refondation économique et sociale

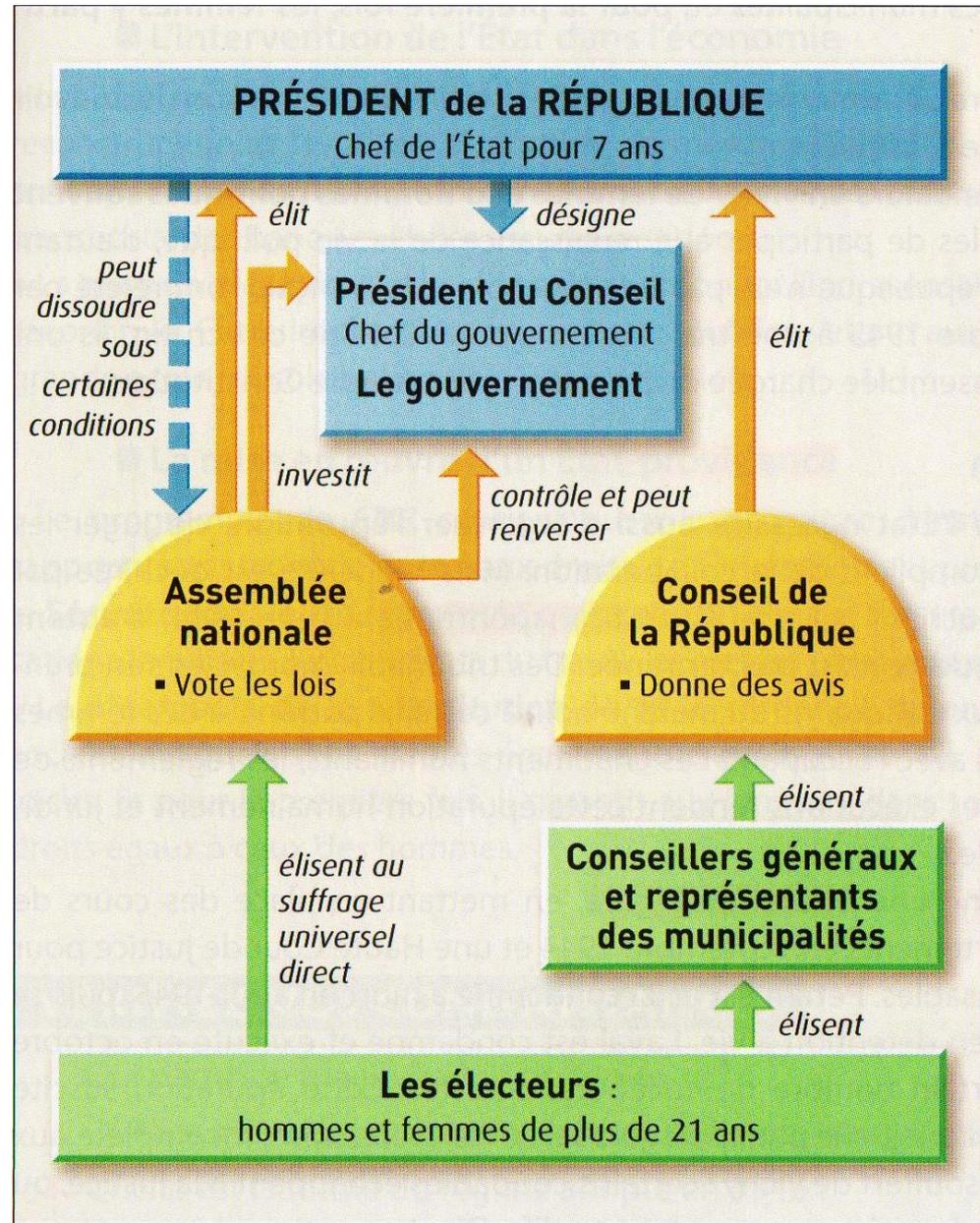
- **Docs 1-2-3 pp 340-341 :**

Présenter la source des docs + questions 1-2-3 p 341 :

B- Un nouveau politique ?

• Docs 5 p 341 :

→ Quelles sont les différences avec les institutions de la IIIe République ?

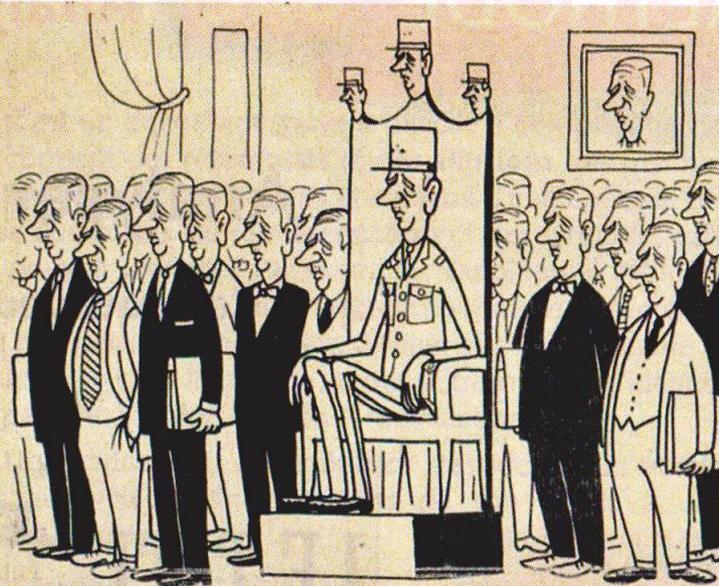


III- 1958 – 1962 : une nouvelle République, pourquoi et comment ?

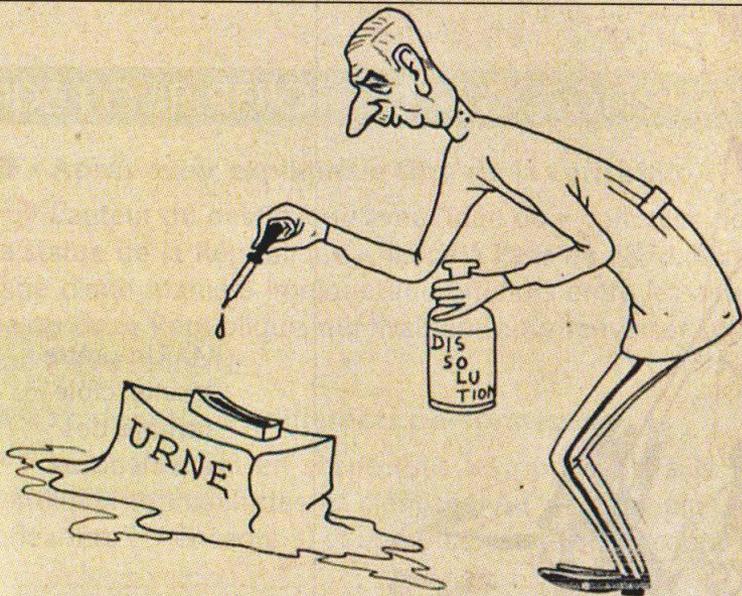
Pour réviser et compléter le cours : lire pp 350-351.



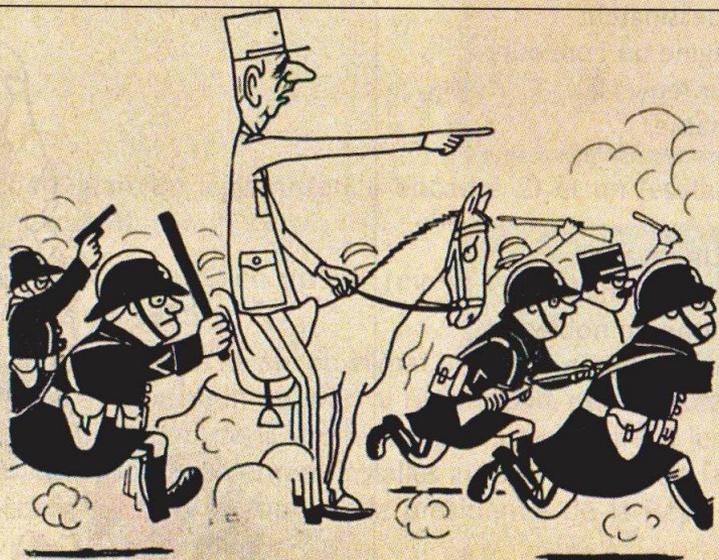
De Gaulle a été porté au pouvoir par la sédition préparée par ses amis, encouragée et relancée par ses appels des 15 et 19 Mai, et avec laquelle il a fait chanter le Parlement.



La Constitution est faite pour de Gaulle. Ses ministres seront ses doublures (Art. 6-8-23). L'Assemblée ne pourra rien contre lui.



Il pourra lui imposer des lois par de nouveaux plébiscites et la dissoudre à son gré (Art. 11 et 12).



Il pourra s'arroger tout le pouvoir en déclarant "les institutions en danger" : imitant Charles X, renouvelant Napoléon III (Art. 16).

Constitution de 1958 :

ARTICLE 8.

Le Président de la République nomme le Premier ministre. Il met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du Gouvernement.

Sur la proposition du Premier ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions.

ARTICLE 11.

Le Président de la République, sur proposition du Gouvernement, peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics, [...] qui, sans être contraire à la Constitution, aurait des incidences sur le fonctionnement des institutions.

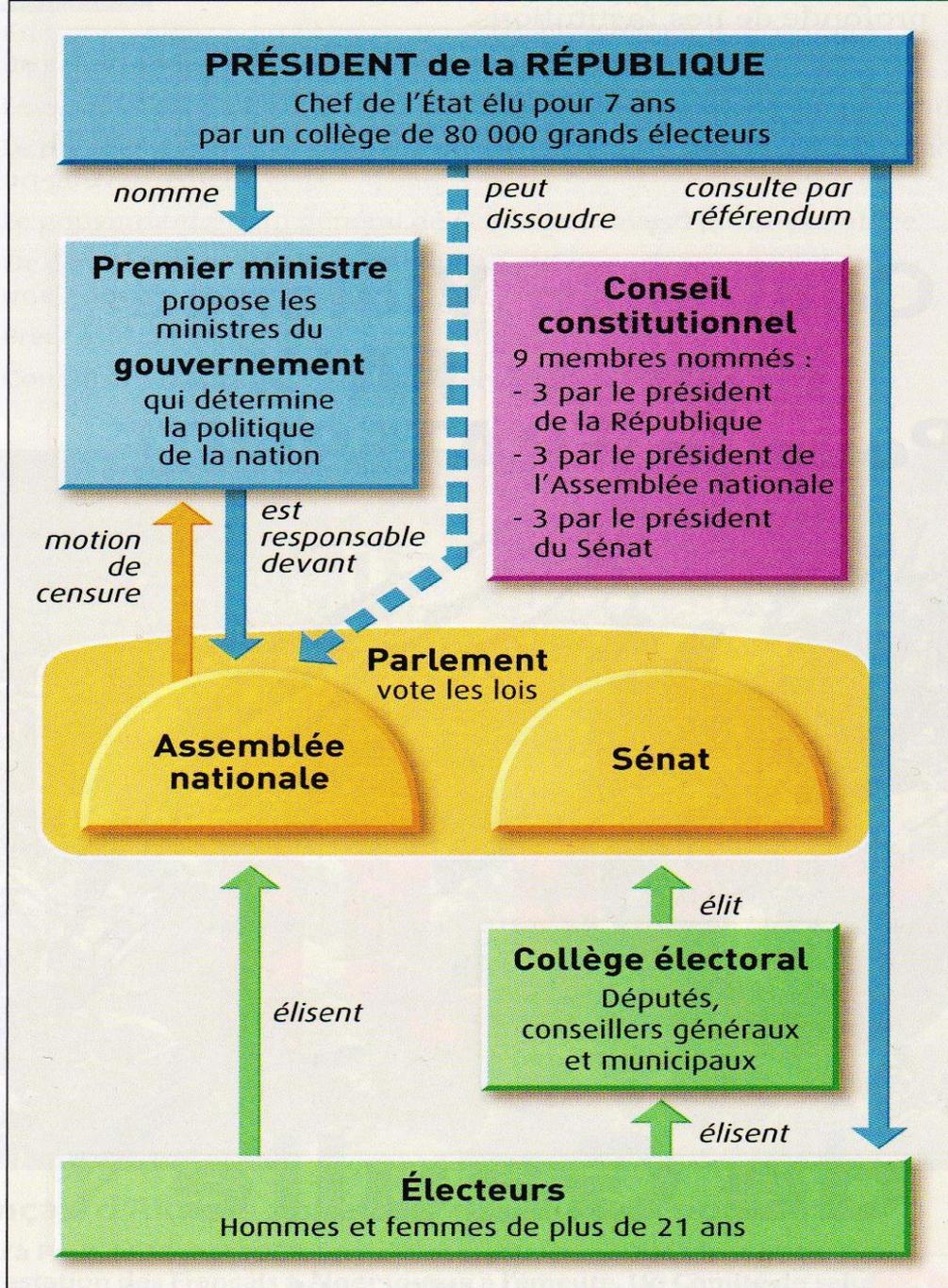
ARTICLE 12.

Le Président de la République peut, après consultation du Premier ministre et des présidents des assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale.

ARTICLE 16.

Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacées d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République prend les mesures exigées par ces circonstances, après consultation officielle du Premier ministre, des présidents des assemblées ainsi que du Conseil constitutionnel.

Régime semi-présidentiel (p 350)



Conclusion :

Lire « les points clés du cours » p 352